



**La concertation du PLUI
Grenoble-Alpes Métropole**



1 - PRÉSENTATION DU CONTEXTE



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

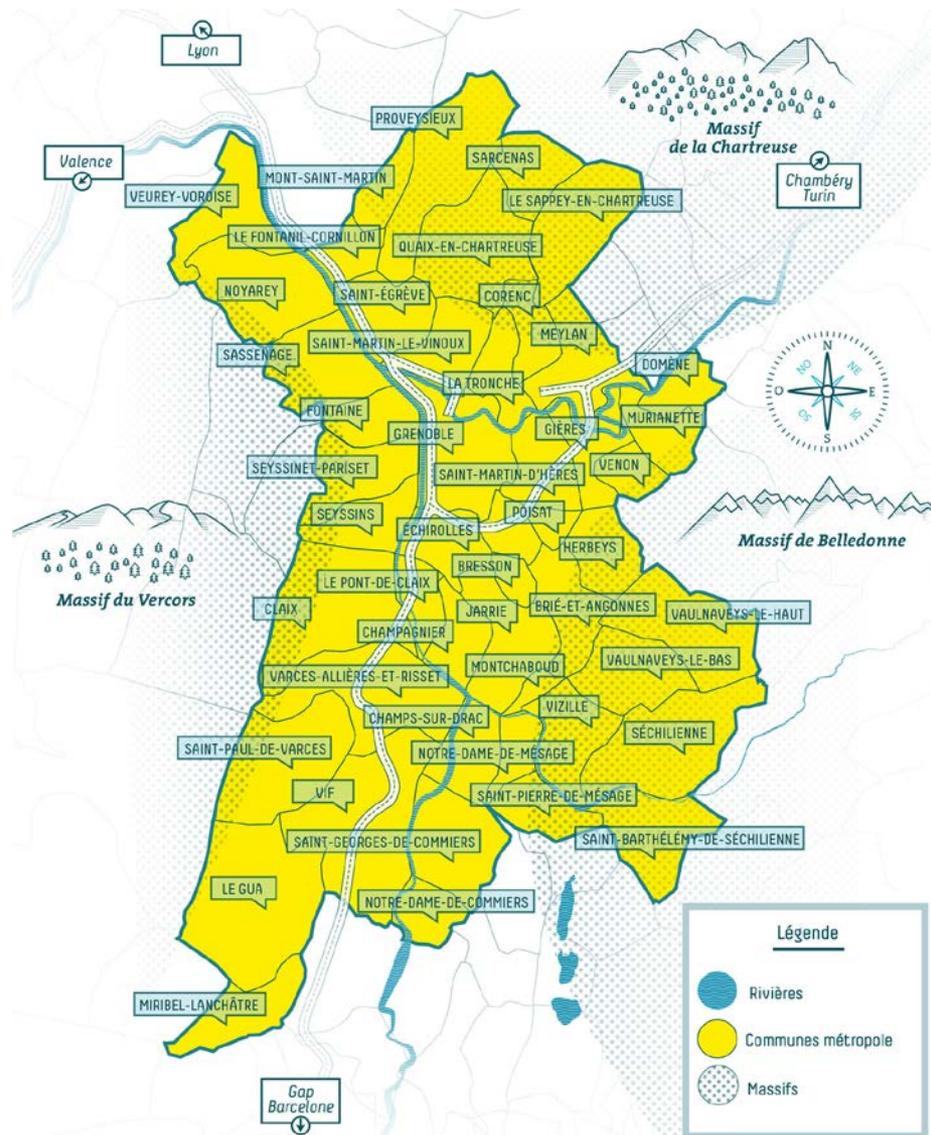
1 - PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Une Métropole jeune

- 49 communes et 450 000 habitants
- Onzième agglomération française
- 2^{ème} métropole de Auvergne-Rhône-Alpes

Une intercommunalité jeune sur un nouveau territoire

- 1994 : communauté de communes
- 2000 : communauté d'agglomération.
- 2014 : **Fusion** avec deux intercommunalités voisines, passage à **49 communes**
- 2015 : Grenoble-Alpes Métropole prend le statut de **métropole** au 1er janvier 2015
- 2016 : Transfert de nouvelles compétences depuis le département





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

1 - PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Un territoire riche de sa diversité



La ville dense

La montagne



Le rural

Un territoire acculturé aux enjeux de participation

Des pratiques anciennes, un territoire acculturé

- 1^{ère} associations de quartiers
- Groupe d'action Municipaux (Hubert Dubedout)
- Nombreuse chartes de la participation sur le territoire
- Plus d'1/3 des communes dispose d'un élu à la participation
- Budgets participatifs et interpellation grenobloise



Une Métropole innervé par ce terreau participatif

- Une **vice-Présidente** à la Participation Citoyenne à la Métropole
- Une **délibération cadre** sur la participation votée le 06 novembre 2015
- **De nombreux dispositifs** : Plateforme participative, Fond de participation, comité d'usager,
- **Un stratégie de mise en réseau** : Groupe référent participation, réseau territorial de la participation



LA MÉTROPOLE SE CONSTRUIT

La plateforme participative de la Métropole grenobloise

1 - PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Grenoble-Alpes Métropole, le PLUI où en est t'on ?

Élaboration du Projet
d'aménagement
et de développement
durable

Définition
du règlement
et des zonages

Arrêt du PLU
intercommunal

Enquête
publique

Approbation du
PLU
intercommunal

2016

2017

2018

2019

Élaboration du projet

- 6 novembre 2015 : délibération du conseil métropolitain prescrivant l'élaboration du PLU Intercommunal
- De Novembre 2015 à octobre 2016 : travail sur le (PADD)
- En octobre et novembre 2016 : débat sur les orientations générales du PADD dans chaque Conseil municipal, en conférence des maires puis en conseil métropolitain (décembre 2016)
- De début 2017 à mars 2018 : traduction règlementaire (zonages, règlement et orientations d'aménagements et de programmation)

Finalisation du projet

- Juin 2018 : arrêt du projet de PLU Intercommunal en conseil métropolitain
- Octobre/décembre 2018 : consultation des personnes publiques associées et avis des Conseils municipaux
- sur le projet de PLU Intercommunal arrêté
- Février 2019 : enquête publique
- Juin 2019 : approbation du PLU Intercommunal en conseil métropolitain

- **Décembre 2016** : Débat sur le PADD en conseil métropolitain
- **Été 2015 – fin 2017** : Réalisation des différents diagnostics
- **Janvier 2017 - Juin 2018** : traduction règlementaire
- **Septembre 2018** arrêt du PLUI
- **Avril-mai 2019** : Enquête publique
- **Fin 2018** : approbation



**2- DÉMARCHE ET DISPOSITIFS
DE CONCERTATION**

Une démarche volontariste et ambitieuse

PLUI et concertation, enjeux et atouts

Des enjeux :

- Une **Métropole jeune** (CA → métropole en 2015, fusion d'intercommunalité récente)
- Un **territoire riche de sa diversité** (cœur urbain, zones rurales, Métropole montagne)
- **L'urbanisme**, une compétence intercommunale récente

Des atouts :

- Des **pratiques anciennes** de participation citoyenne sur le territoire
- Une **vice-Présidente** à la Participation Citoyenne à la Métropole
- Une **délibération cadre** sur la participation votée le 06 novembre 2015

Une démarche volontariste et ambitieuse

Des objectifs de concertation ambitieux

1. Des modalités de concertation bien **plus ambitieuses que les prescriptions réglementaires**
2. L'engagement que ces modalités constituaient un « **socle** » et que le **dispositif mis en place serait encore plus important**

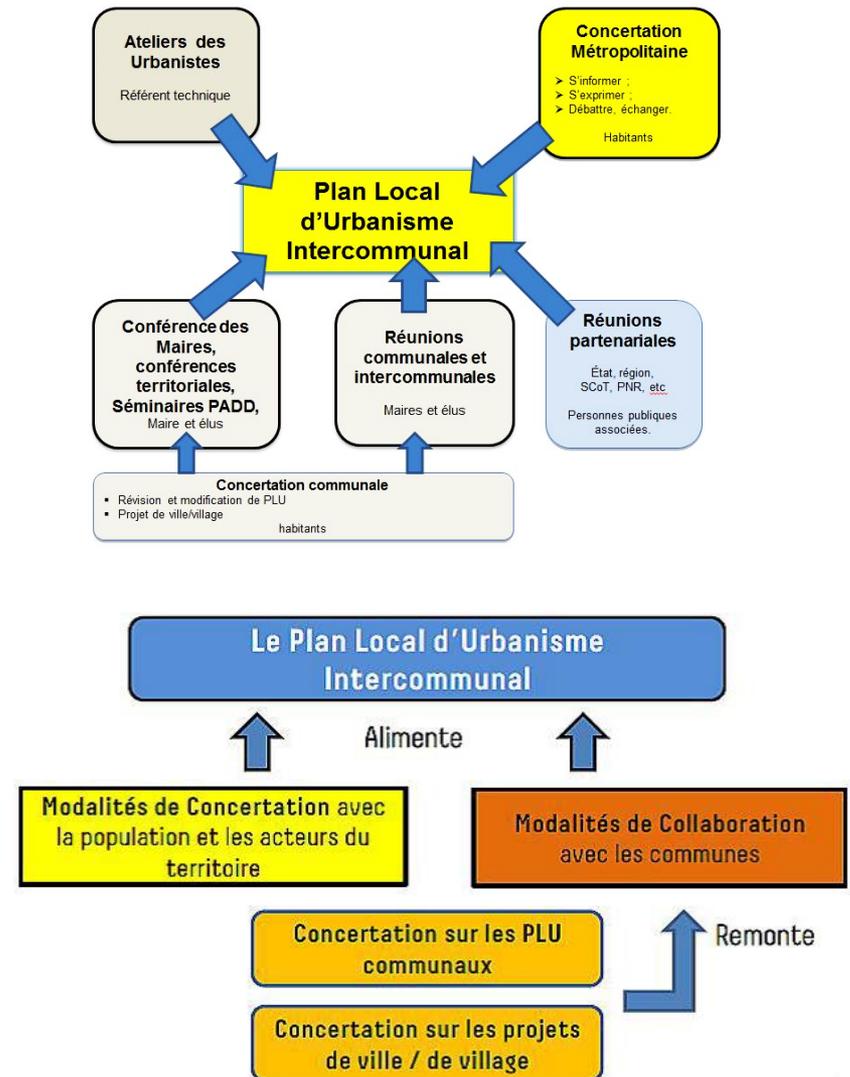
Des moyens volontaristes

- Le recrutement **d'un chargé de mission dédié** à 80% à la concertation
- Un plan de concertation et des modalités inscrites dans la délibération résultant **d'un long processus** de réflexion
- Le choix de recruter **une AMO Concertation-communication** (trois ans)

Gouvernance générale de la mission

Un groupement de trois prestataires

- 2ans renouvellement un an
- Forfaitaire à bon de commande
- 200.000€ environs



La délibération du 06 novembre 2015

L'information du public

- La mise à disposition de **dossiers de concertation** actualisés à l'issue des phases clés de l'élaboration du PLUi consultables en mairies et au siège de Grenoble-Alpes Métropole
- Une information sur le **site Internet** de la Métropole
- Des articles dans le **bulletin d'information** de la Métropole
- Des **panneaux d'information** sur l'élaboration du PLUi seront exposés au siège de Grenoble-Alpes Métropole et mis à disposition de chaque commune.

L'association du Conseil de Développement de la Métropole

- Le Conseil de développement de la Métropole sera saisi concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sera invité à produire une contribution.

La participation du public

- Au moins deux **réunions publiques à l'échelle de la Métropole**
- Au moins cinq **réunions publiques dans chaque territoire** (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand Sud)
- Au moins **cinq conférences-débats thématiques** (habitat, déplacements, économie...) à l'échelle de la Métropole
- La mobilisation d'au moins un **panel d'habitants** tirés au sort selon des critères de représentativité (sexe, âge, localisation géographique...) invité à produire une **contribution alimentant l'élaboration du PLUi**
- La possibilité laissée au public de formuler ses observations et propositions : dans des registres disponibles en mairie et au siège de Grenoble- Alpes Métropole, par courrier et via la page dédiée au PLUi sur le site Internet de la Métropole

Un territoire acculturé aux enjeux de participation

2016 – phase 1
→ PADD

- Accompagner l'élaboration des grandes orientations du PADD

2017 – phase 2
→ Traduction réglementaire

- Accompagner la traduction en règles d'urbanismes de des grandes orientations

Approche
Numérique

Carticipe

Outil de Cartographie collaborative en ligne



plui-lametro.carticipe.fr

**La
plateforme
participative**

Outil collaboratif en ligne



Approche
Territoriale

**Forum
Métropolitain**

**Atelier
territorial**
Travailler les
thématiques sur
chaque territoire

**Ateliers public
spécifique**
(Acteurs
économique, monde
universitaire, etc.)

**Brigade de
Messager**

Approche
Métropolitaine

**Les débats du
PLUI**

Panels Citoyens

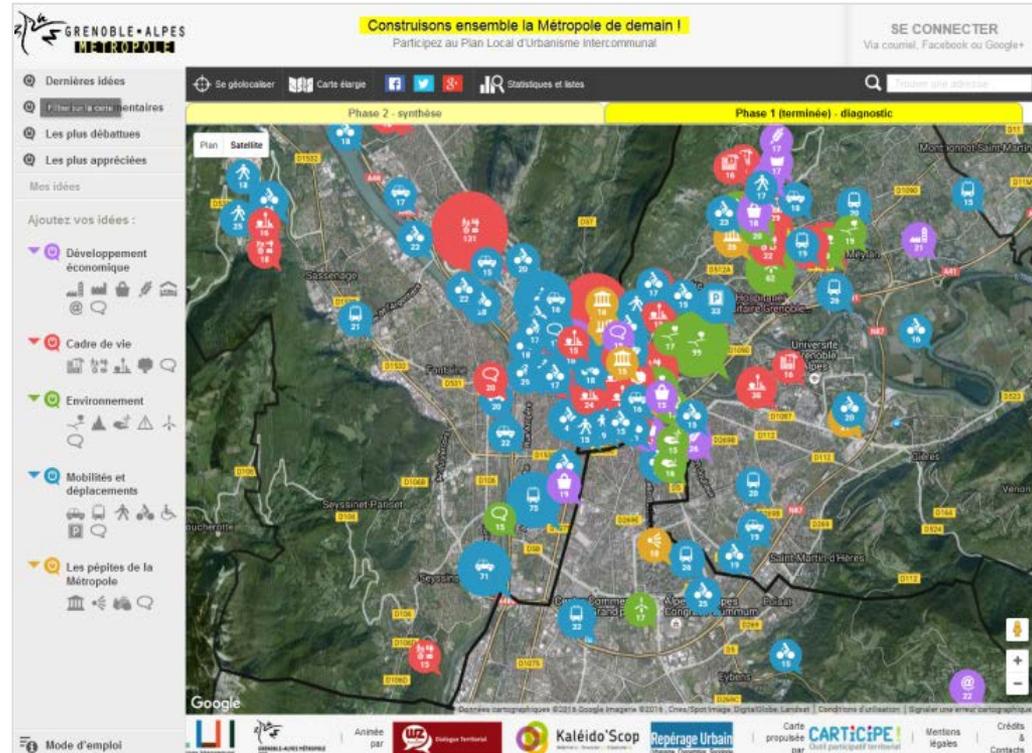
**Saisine du
Conseil de
Développement**

Une démarche mêlant numérique et territorial

Au niveau Numérique :

- **Carticpe** : une cartographie collaborative en ligne du territoire
- Déposer sa contribution 7j/7 24h/24 depuis n'importe où

- Déposer une idée sous la forme de bulle. Possibilité d'enrichir son texte :
 - avec des images
 - des pièces-jointes
 - des hyperliens
- Commenter les autres idées
- Voter pour ou contre les idées,
 - Le ratio +/- faisant varier la taille des bulles sur la carte



The screenshot displays the 'Carticpe' web application interface. At the top, it features the Grenoble Alpes Métropole logo and the slogan 'Construisons ensemble la Métropole de demain !'. Below this, there are navigation options like 'Se géolocaliser', 'Carte élargie', and 'Statistiques et notes'. The main area is a map of Grenoble with numerous colorful bubbles of varying sizes, each containing an icon and a number, representing user-submitted ideas. A sidebar on the left allows users to filter ideas by categories such as 'Développement économique', 'Cadre de vie', 'Environnement', and 'Mobilités et déplacements'. The bottom of the page contains logos of partner organizations like 'Kaléido'Scop' and 'Reperage Urbain', along with a 'Mode d'emploi' link.

Une démarche mêlant numérique et territorial

Au niveau territorial

- **Des ateliers territoriaux** : Ateliers publics par territoire
 - 23 ateliers entre 2016 et 2017
- **Des ateliers spécifiques** : Ateliers dédiés aux acteurs
 - Une 10ème d'atelier
- **Les brigades de messagers** : envoyés avant chaque ateliers sur les marchés/fêtes de quartiers pour :
 - Communiquer sur la démarche du PLUI
 - Annoncer la date de l'atelier
 - Équiper de tablette connecté ils généreraient des contributions carticipe en directe



Une synergie entre les deux approches

- **Mêmes questions** posées sur Carticipe et en atelier.
- Objectif des ateliers : **produire des contributions carticipe**
- Les contributions sont déposé sur Carticipe via des adresses mails dédiées : espace de **CR collectif et interactif**

Carticipe



Ateliers

Une démarche mêlant numérique et territorial

En 2016 - PADD

- Contribuer sur les grandes thématiques du PADD

Mobilités
et
déplacements

Cadre de
vie

Economie

Environnement

Pépites

1481	2012	1427	15 034
Inscrits	contributions	commentaires	Votes

En 2017 –
traduction réglementaire

- Contribuer sur les grands enjeux de la traduction réglementaires

Habitat et consommation de l'espace

- Comment limiter la consommation de l'espace tout en accueillant de nouveaux logements ?

Polycentralité

- Comment renforcer les centres de quartiers, de faubourgs et de villages ?

Paysage et environnement

- Comment mieux valoriser l'environnement, les paysages et la biodiversité dans la métropole

Économie :

- Comment préserver nos commerces de proximité ?
- Comment rendre nos zones d'activités agréables et attractives ?

Mobilité – stationnement

- Comment favoriser l'usage des modes doux dans nos mobilités de proximité ?
- Comment adapter l'offre de stationnement aux différents contextes locaux ?

Risques et résilience

- Les risques naturel et technologique sont là, comment vivre avec ?

Mobiliser les publics en diversifiant les outils

Des panels de citoyen tirés aux sorts

- Tirage au sort de 50 métropolitain.e.s
- Ils sont invités à travailler **sur trois samedi** entiers
 - 1^{er} samedi : formation
 - 2^{ème} samedi : formation complémentaire sur la base des demandes des panelistes
 - 3^{ème} samedi : rédaction de l'avis à huis-clos
 - Restitution de leurs avis devant les Élus du territoire
- **Deux panels réalisés** pour le PLUI :
 - sur l'habitat en 2016,
 - sur les centre Bourg en 2017



Les débats du PLUI : Conférence-débat Grand-Public

- Raccrocher l'élaboration du PLUI aux grands enjeux de sociétés (habitat, économie, mobilité, paysage, risques)
- Un panel d'intervenants diversifiés
- Des conférences accessible en streaming
- **Des conférences inversées :**
 - Les participants ont 20 minutes pour produire par tables, les questions qu'ils aimeraient poser aux intervenants



Des supports d'informations nombreux et diversifiés

Des supports papier :

- Un **chartre graphique** dédiée à la concertation du PLUI
- Un **cahier de concertation**, des panneaux d'informations dans chaque commune
- Un **supplément du magazine Métropole** dédié au PLUI et au PADD
- Production de nombreux « **goodies** » (marque page, etc.)



Une communication numérique :

- Création d'une page dédiée sur la plateforme participative de la Métropole
- Des **vidéos pédagogiques** sur le PLUI et les orientations du PADD
- Une **page facebook** dédiée au PLUI





3- PRISE EN COMPTE – FREIN

Comment passer de la concertation à l'intégration dans le PLUi ?

Une forte présence de l'équipe du PLUi

- Présence des référents urbaniste à chaque atelier
- Préparation des contenus en équipe

Des conclusions clairement formulées

- Trois avis issus de la première phase de concertation (sur le PADD)
- Des avis transmis dans une version technique à la Métropole durant la phase d'écriture du PADD puis maquetés pour diffusion
- Une présentation des avis auprès des élus (conférence territoriale) et des techniciens (ateliers des urbanistes)
- **Pour 2017 :**
 - Un avis citoyen pour chacun des 6 territoires - compilés dans un avis Métropolitain
 - Transmission technique puis maqueté
 - Production du bilan de la concertation avec justification de la règle

